

**RECOMMANDATIONS INTÉRIIMAIRES DU DIRECTEUR NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (DNSP)
SUR LES MESURES DE SANTÉ PUBLIQUE À METTRE EN PLACE
DANS LES CAMPS D'ÉTÉ**

**INFLUENZA A(H1N1) - PHASE 6
11 juin 2009**

L'annulation des camps de jour et des camps de vacances (avec hébergement) pour des raisons de santé publique n'est pas recommandée.

Le DNSP recommande aux responsables des camps de jour et des camps de vacances :

- d'informer les parents :
 - de ne pas envoyer à un camp de jour ou à un camp de vacances les enfants qui présentent un syndrome d'allure grippale (SAG) (fièvre et toux accompagnées de maux de tête, fatigue, courbatures ou fatigue intense, etc.), et ce, jusqu'à la fin des symptômes¹;
 - qu'ils devront venir chercher leur enfant si celui-ci développe un SAG pendant la journée au camp de jour ou pendant son séjour au camp de vacances.
- de prévoir des espaces réservés (de jour comme de nuit) pour les enfants qui présentent un SAG en attendant le retour à la maison :
 - appliquer, dans la mesure du possible, dans ces espaces réservés une distance de 2 mètres entre les personnes malades;
 - affecter un nombre limité de personnes à la surveillance des enfants malades en attendant le retour à la maison et port d'un masque chirurgical par ce personnel.
- d'exclure le personnel qui présente un SAG jusqu'à la fin des symptômes¹.
- de favoriser l'application (enseignement et matériel) des pratiques d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire :
 - se laver fréquemment les mains;
 - éviter le partage d'objets personnels (ex. : bouteille d'eau, ustensiles, mouchoirs, etc.);
 - appliquer l'hygiène respiratoire en cas de toux ou d'éternuements (tousse dans sa manche ou dans son mouchoir, éviter de se toucher le nez et les yeux).

Le site suivant peut être consulté : <http://www.pandemiequebec.qc.ca/fr/actualites/actualites.shtml>

- de nettoyer régulièrement les surfaces, les objets et les équipements touchés fréquemment.
- d'informer le personnel des recommandations décrites plus haut.
- de prévoir le matériel nécessaire : savon, rince-mains à base d'alcool, papiers mouchoir, thermomètres, masques chirurgicaux (pour le personnel qui surveille les enfants malades).
- d'ajouter à la liste des objets à apporter au camp par les parents du rince-mains à base d'alcool et des papiers mouchoirs.

Pour obtenir des informations additionnelles, contacter Info-Santé en composant le 811. Le service Info-Santé pourra rejoindre la direction régionale de santé publique au besoin.

¹ Si les symptômes persistent au-delà de 7 jours, l'enfant (ou l'adulte) peut retourner au camp et reprendre ses activités habituelles si son état général le permet.